## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

**Dérogation mineure**

##### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu’il y aura séance ordinaire du conseil, le 2 octobre 2017 à 20h au 295D, route de l’Église à Saint-Claude.

**Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :**

Construction d’un bâtiment accessoire, réduire la marge avant (vers la rue) à 6.11 m

la norme est de 7.6 m

**Adresse du site concerné :**

478, chemin St-Pierre, Saint-Claude

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

**DONNÉ à Saint-Claude, ce 07 septembre 2017**

Signé :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directrice générale, sec-très. g.m.a

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, France Lavertu , directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal, Caisse populaire des Horizons et dans le journal l’Étincelle du 13 septembre 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 07 septembre 2017

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Directrice générale et sec-très.